

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 5 juin 2017 à 20 h en la salle des délibérations du conseil.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbaux du 1^{er} et 15 mai 2017
4. Finances
 - 4.1 Approbation du paiement des comptes
5. Période de questions réservée à l'assistance
6. Subventions, commandites et demandes
 - 6.1 Demande de don – Association du Mont Rougemont
 - 6.2 Demande de commandite – Théâtre de Rougemont
 - 6.3 Demande d'appui de projet – Société d'Histoire et de généalogie des Quatre Lieux
7. Avis de motion, lecture et adoption de règlements
 - 7.1 Modification – Règlement 2017-223 décrétant une dépense de 1 380 000\$ et un emprunt de 500 000 \$ pour la construction d'un nouveau centre de loisirs
 - 7.2 Adoption : Règlement 2017-224 modifiant le règlement 2016-215 concernant les branchements d'égouts et d'aqueduc, les rejets aux égouts et l'administration des réseaux
 - 7.3 Adoption – Règlement 2017-228 amendant le règlement de zonage 2003-052 afin de modifier les normes concernant les ventes de garage
 - 7.4 Adoption : Règlement 2017-230 décrétant la mise en place d'un nouveau programme de mise aux normes des installations septiques
 - 7.5 Avis de motion : Règlement 2017-231 amendant la résolution 13-09-2190 décrétant la rémunération payable lors des élections et les référendums municipaux
 - 7.6 Avis de motion : Règlement 2017-232 modifiant le règlement 2009-116 relativement à la fourniture l'eau potable (*normes des compteurs d'eau*)
 - 7.7 Avis de motion : Règlement 2017-233 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité
8. Administration et greffe
 - 8.1 Signature d'entente – Services Animaliers – La Fondation Caramel
 - 8.2 Offre de service – Consumaj – Honoraires supplémentaires
 - 8.3 Offre de service – Stephan Barcelo, Architecte – Surveillance de chantier et conception 3D

- 8.4 Demande introductive d'instance en déclaration d'inhabilité – Mandat de défense
- 8.5 Certificat d'autorisation – Projet Route 112 - Avis au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC)
- 9. Voirie
 - 9.1 Compteurs d'eau – Réseau Lac Marieville
- 10. Loisirs
 - 10.1 Embauche du personnel de camp de jour
 - 10.2 Dépôt d'une demande d'aide financière – Programme Nouveaux Horizons
 - 10.3 Autorisation de signature – Club FadoQ – 11, chemin de Marieville
- 11. Urbanisme
 - 11.1 Dérogation mineure – 414, rue Guy
 - 11.2 Dérogation mineure – 1197, rang Double
 - 11.3 Demande à la CPTAQ – 1372, rang Double
- 12. Eau potable / Eaux usées
 - 12.1 Autorisation de mandat - Régie intermunicipale des eaux usées – Mise à jour des ententes intermunicipales et des ententes industrielles
- 13. Autres sujets d'intérêts pour la municipalité
- 14. Période de questions réservée à l'assistance
- 15. Levée de la séance.

Procès-verbal **Ouverture**

La session est ouverte, sous la présidence du maire, M. Alain Brière, à 20 h.

Sont présents : Monsieur Jeannot Alix, conseiller au district # 1
 Monsieur Michel Arseneault, conseiller au district # 2
 Monsieur Normand Lacroix, conseiller au district # 4
 Monsieur Pierre Dion, conseiller au district # 5
 Monsieur Bruno Despots, conseiller au district # 6

formant quorum.

Est absent : Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et secrétaire-trésorière.

17-06-3178

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé, en laissant l'item « *Autres sujets d'intérêts pour la municipalité* » ouvert.

Vote pour : 5

Vote contre :

17-06-3179

Adoption des procès-verbaux du 1^{er} et du 15 mai 2017

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2017 et celui de la séance extraordinaire du 15 mai 2017 tels que rédigé. Une dispense de lecture est faite considérant que tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal conformément à la loi.

Vote pour : 5

Vote contre :

17-06-3180

Approbation du paiement des comptes

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et déjà payés a été présentée au comité finance nommé par le maire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Normand Lacroix et résolu d'approuver :

- La liste des comptes du budget des activités financières au 1^{er} mai 2017 pour un montant total de 325 427.14\$ incluant les quotes-parts trimestrielles de la MRC de Rouville et de la Régie d'assainissement des Eaux usées Rougemont / St-Césaire;
- La liste des déboursés payés d'avance au 1^{er} mai 2017 au montant de 92 931.86\$;
- Les salaires et avantages sociaux des élus, des pompiers et des employés municipaux pour la période du 30 avril au 27 mai 2017 au montant de 41 559.62\$;
- Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à les payer.

Vote pour : 5

Vote contre :

Demande de commandite – Association du Mont Rougemont

CE POINT EST REPORTÉ À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE.

17-06-3181

Demande de commandite – Théâtre de Rougemont

CONSIDÉRANT QUE le Théâtre de Rougemont adresse au conseil municipal, une demande de commandite de 1500\$ pour la saison 2017;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Normand Lacroix et résolu de verser un montant de 1000\$ au Théâtre de Rougemont à titre de commandite, en contrepartie, le théâtre remettra des billets pour la pièce de théâtre de cet été pour une valeur égale ou supérieure à 1000\$ lesquels seront remis aux bénévoles de la municipalité.

Vote pour : 5

Vote contre :

17-06-3182

Demande d'appui de projet – Société d'Histoire et de généalogie des Quatre Lieux

CONSIDÉRANT QUE la Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux (SHGQL) entend déposer une demande d'aide financière au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés pour le projet : « Mémoires vivantes à Rougemont »;

CONSIDÉRANT QUE la SHGQL demande à la municipalité d'appuyer sa demande afin d'étoffer son dossier;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à créer un lien d'appartenance à Rougemont envers les nouveaux citoyens et que le conseil considère qu'il est de son devoir d'appuyer les projets en ce sens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'appuyer la demande de la SHGQL auprès du Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés et de soutenir administrativement la Société d'histoire si requis.

Vote pour : 5

Vote contre :

17-06-3183

Modification – Règlement 2017-223 décrétant une dépense de 1 380 000\$ et un emprunt de 500 000 \$ pour la construction d'un nouveau centre de loisirs

- CONSIDÉRANT QU' une erreur administrative s'est glissée dans le règlement 2017-223 relativement à la construction du nouveau centre de loisirs;
- CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire nous demande de corriger cette erreur pour pouvoir procéder à l'acceptation dudit règlement;
- CONSIDÉRANT QUE comme la modification n'impute pas la charge fiscale du contribuable, le règlement peut être modifié sans avis de motion;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Arseneault et résolu de modifier l'article 3 du règlement 2017-223 qui se lira dorénavant comme suit :

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme d'un maximum de 500 000 \$ sur une période de vingt (20) ans. Le conseil affectera en totalité l'aide financière de 500 000\$ accordé par le Programme d'Infrastructures Communautaires 150 (PIC150), quant à la somme de 380 000\$, le conseil affectera 260 000\$ de son fonds de roulement et 120 000\$ du fond général d'immobilisations.

Et de transmettre le tout au Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire.

Vote pour : 5

Vote contre :

17-06-3184

Adoption : Règlement 2017-224 modifiant le règlement 2016-215 concernant les branchements d'égouts et d'aqueduc, les rejets aux égouts et l'administration des réseaux

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter le règlement 2017-224 modifiant le règlement 2016-215 concernant les branchements d'égouts et d'aqueduc, les rejets aux égouts et l'administration des réseaux, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 5

Vote contre :

17-06-3185

Adoption – Règlement 2017-228 amendant le règlement de zonage 2003-052 afin de modifier les normes concernant les ventes de garage

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter le règlement 2017-228 amendant le règlement de zonage 2003-052 afin de modifier les normes concernant les ventes de garage, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 5

Vote contre :

17-06-3186

Adoption : Règlement 2017-230 décrétant la mise en place d'un nouveau programme de mise aux normes des installations septiques

Il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu d'adopter le règlement 2017-230 décrétant la mise en place d'un nouveau programme de mise aux normes des installations septiques, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 5

Vote contre :

17-06-3187 Avis de motion : Règlement 2017-231 amendant la résolution 13-09-2190 décrétant la rémunération payable lors des élections et les référendums municipaux

Avis de motion est par les présentes donné par Monsieur Michel Arseneault que lors d'une séance ultérieure, sera présenté pour adoption le règlement 2017-231 amendant la résolution 13-09-2190 décrétant la rémunération payable lors des élections et les référendums municipaux et ce, avec dispense de lecture.

17-06-3188 Avis de motion : Règlement 2017-232 modifiant le règlement 2009-116 relativement à la fourniture l'eau potable

Avis de motion est par les présentes donné par Monsieur Bruno Despots que lors d'une séance ultérieure, sera présenté pour adoption le règlement 2017-232 modifiant le règlement 2009-116 relativement à la fourniture l'eau potable et ce, avec dispense de lecture.

17-06-3189 Avis de motion : Règlement 2017-233 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité

Avis de motion est par les présentes donné par Monsieur Michel Arseneault que lors d'une séance ultérieure, sera présenté pour adoption le règlement 2017-233 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité, avec dispense de lecture.

17-06-3190 Signature d'entente – Services Animaliers – La Fondation Caramel

CONSIDÉRANT QUE la municipalité constate un accroissement dans le nombre d'animaux errants sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les employés de la municipalité doivent se déplacer à de nombreuses occasions afin de s'occuper de la gestion des chiens et des animaux morts et ce, souvent en dehors de heures d'ouverture;

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec recommande fortement à la municipalité de Rougemont de se doter d'un service animalier pouvant prendre en charge de la gestion des animaux errants / morts sur le territoire de la municipalité, et ce, comme d'autres villes avoisinantes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des propositions de services à trois (3) services animaliers de la région;

CONSIDÉRANT QUE la proposition faite par la Fondation Caramel est celle qui répond le plus aux besoins de la municipalité, tout en étant la moins onéreuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de confier la gestion du service animalier ainsi que la gestion et la vente des licences pour animaux résidents sur le territoire de Rougemont à la Fondation Caramel selon le protocole d'entente proposé en date du 1^{er} juillet 2017, pour une durée de 36 mois et ce, pour un montant de 1.75\$ par citoyen payable en juillet de chaque année. En cas de mécontentement ou d'insatisfaction, la municipalité se réserve d'annuler la présente entente selon l'article 2125 du Code Civil du Québec

Vote pour : 5

Vote contre :

17-06-3191

Offre de service –Consumaj – Honoraires supplémentaires

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à une étude géotechnique du site du futur centre de loisirs;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'ingénierie de SNC Lavallin prouve clairement et sans laisser place à l'interprétation que des pieux sont requis pour les murs de fondation, les colonnes intérieures et la dalle de béton intérieure;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place de pieux et d'une dalle structurante ne faisait pas partie du premier mandat de Consumaj;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Normand Lacroix et résolu d'accepter l'offre de service de Consumaj pour les honoraires supplémentaires au montant de 6 000\$ relativement à l'installation de pieux et d'une dalle structurante.

Vote pour : 5

Vote contre :

17-06-3192

Offre de service – Stephan Barcelo, Architecte –Surveillance de chantier et conception 3D

CONSIDÉRANT QUE l'avancement du projet de nouveau centre des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé à l'architecte mandaté, Monsieur Stephan Barcelo une offre de service pour la surveillance de chantier ainsi que la conception de plans 3D;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Arseneault et résolu d'accepter l'offre de service de Stephan Barcelo, architecte pour les étapes D et E au montant de 5690\$.

Vote pour : 5

Vote contre :

M. Pierre Dion déclare que le point suivant le concerne et quitte la salle de délibérations du conseil à 20h18.

17-06-3193

Demande introductive d'instance en déclaration d'inhabilité – Mandat de défense

CONSIDÉRANT QU' une demande introductive d'instance en déclaration d'inhabilité a été déposée en Cour Supérieure par M. Francis Lavoie, contre le conseiller M. Pierre Dion et la municipalité de Rougemont;

CONSIDÉRANT QUE le Code Municipal prévoit à l'article 711.19.1 (alinéa 2) que la municipalité doit *assumer la défense ou la représentation, selon le cas, d'une personne qui est, soit le défendeur, l'intimé ou l'accusé, soit le mis en cause, dans une procédure dont est saisi un tribunal et qui est fondée sur l'allégation d'un acte ou d'une omission dans l'exercice des fonctions de la personne comme membre du conseil, fonctionnaire ou employé de la municipalité ou d'un organisme mandataire de celle-ci;*

CONSIDÉRANT QUE la demande de requête introductive déposée porte sur deux éléments analysés, à deux reprises, par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire, suite à des plaintes déposées par la même

personne, et dont la municipalité et le conseiller Pierre Dion n'ont reçu aucun blâme pour les deux éléments tel que consigné au procès-verbal du 9 janvier 2017 lors du dépôt de document (point 12.1);

CONSIDÉRANT QUE nonobstant ce que prévoit le Code Municipal du Québec, le conseil municipal considère que les accusations portées contre le conseiller M. Pierre Dion sont diffamatoires et relève de l'acharnement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal présents sont prêts à témoigner devant un juge afin de réfuter toutes les allégations mentionnées dans la poursuite judiciaire de M. Francis Lavoie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Normand Lacroix et résolu de :

- Informer le conseiller M. Pierre Dion de son entière collaboration dans le dossier;
- Confier à Dunton Rainville la défense du conseiller M. Pierre Dion suite aux faits qui lui sont reprochés;
- Mandater Dunton Rainville afin de réclamer tous les honoraires judiciaires, et frais d'avocats reliés au comportement quérulent, vexatoire, et empreint de mauvaise foi;
- Transmettre au cabinet d'avocat une copie de la présente résolution afin qu'elle soit jointe au dossier de cour;

Compte tenu de l'importance du dossier, le maire demande le vote à voix haute de chacun des membres du conseil présents.

Vote pour : 4

Vote contre : 0

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

M. Pierre Dion réintègre la salle à 20h21.

17-06-3194

Certificat d'autorisation – Projet Route 112 - Avis au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a mandaté *Dave Williams | Infrastructure – Civil* pour les plans et devis relativement au prolongement du réseau d'égout sanitaire et la réhabilitation du réseau d'aqueduc pour une distance d'environ 410 mètres sur la Route 112 entre la rue Josée et la limite du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre une demande de certificat d'autorisation au MDDELCC pour réaliser les travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Arseneault et résolu de :

- mandater *Dave Williams | Infrastructure – Civil* afin de soumettre la demande au MDDELCC et à présenter tout engagement en lien avec la présente demande et;
- confirmer que la municipalité s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par l'ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

Vote pour : 5

Vote contre :

17-06-3195

Compteurs d'eau – Réseau Lac Marieville

CONSIDÉRANT QUE le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques demande à la municipalité de Rougemont d'assurer un suivi plus étroit de la consommation d'eau prise au Lac Marieville via le réseau des pomiculteurs;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer un suivi en continu, l'installation de compteurs d'eau numériques lisibles à distance est l'idéal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'acheter deux compteurs numériques au montant de 911.27\$ chacun, les frais d'installation de 150\$ pour le raccordement du système et les frais annuel de 60\$ par année chez Compteurs LeCompte pour l'installation sur le réseau des pomiculteurs – Lac Marieville. Cette dépense sera prise à même le surplus accumulé affecté au Lac Marieville.

Vote pour : 5

Vote contre :

17-06-3196

Embauche des animateurs de camp de jour

Il est proposé par Monsieur Normand Lacroix et résolu d'embaucher pour la saison estivale de camp de jour les personnes suivantes aux termes et conditions préalablement établis :

Catherine Desmarais Jeanty

Amélie Allaire

Maude Poirier

Thomas Fortin-Scott

Bruno Larose

Maude Bastien

Marie-Eve Goupil

Jeffrey Duhaime

Valérie Ducharme-Doucet

Virginie Ladouceur

Émilien Robillard

Nicolas Brouillard

Alexandra Dion

Audrey Cinq-Mars

Marie Bouthillier

Vote pour : 5

Vote contre :

17-06-3197

Dépôt d'une demande d'aide financière – Programme Nouveaux Horizons pour les aînés

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Famille, des Enfants et du Développement social fédéral est présentement en appel de projet pour le *Programme Nouveaux Horizons pour les aînés* relativement aux projets communautaires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité considère que cette aide financière pourrait permettre d'améliorer les terrains municipaux par l'installation de balançoires adaptées aux aînés, mais aussi à toute la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de déposer une demande d'aide financière d'un montant de 8765\$ \$ pour l'achat de quatre balançoires permanentes pour le 11, chemin de Marieville) dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés et d'autoriser la directrice-générale, Madame Kathia Joseph à signer tous les documents relatifs à la demande.

Vote pour : 5

Vote contre :

17-06-3198

Autorisation de signature – Club FadoQ – 11, chemin de Marieville

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont est propriétaire de l'immeuble situé au 11, chemin de

Marieville et que le Club FadoQ occupe le local situé au sous-sol;

CONSIDÉRANT QU' afin de financer leurs activités, il arrive que le club FadoQ loue leur salle de réunion;

CONSIDÉRANT QUE lorsqu'il y a vente ou consommation d'alcool sur un terrain et/ou un édifice appartenant à la municipalité, l'obtention d'un permis d'alcool délivré par la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux du Québec est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'autoriser le Club FadoQ, par le biais de son président, à signer les demandes d'alcool au nom de la municipalité pour la salle située au sous-sol du 11 chemin de Marieville.

Vote pour : 5

Vote contre :

17-06-3199

Dérogation mineure 414, rue Guy, garage détaché

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été déposée par Monsieur Dominic Despots représentant de la succession de Madame Cécile Jodoin, à l'égard d'un garage détaché sur le lot 1 715 049;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à porter la distance permise pour un garage détaché de 1,5 m à 0,25 m pour la limite arrière de propriété et de 1 m à 0,87 m pour la limite latérale droite de propriété;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte le plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU' il ne semble pas y avoir perte de jouissance, des propriétaires voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QU' il a été démontré que la réglementation cause un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure conditionnellement à ce que l'ouverture du mur arrière du garage détaché soit retirée afin de porter la distance nécessaire avec la limite arrière de propriété à 1 m.

CONSIDÉRANT QU' la servitude de vue 7802 datée du 10 mai 2017 relativement à l'ouverture du garage détaché;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Michel Arseneault et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure sans condition.

Vote pour : 5

Vote contre :

17-06-3200

Dérogation mineure 1197, rang Double, stationnement

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été déposée par Monsieur Dave Williams représentant, à l'égard de l'aménagement du stationnement sur le lot 5 974 787;

- CONSIDÉRANT QUE la demande vise à porter le diamètre permis pour un cercle de virage de 24 m pour un projet intégré à 22 m.
- CONSIDÉRANT QUE le projet respecte le plan d'urbanisme;
- CONSIDÉRANT QU' il ne semble pas y avoir perte de jouissance, des propriétaires voisins de leur droit de propriété;
- CONSIDÉRANT QU' il a été démontré que la réglementation cause un préjudice sérieux au demandeur;
- CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure conditionnellement à la réalisation des points suivants :
- la production d'un rapport du service incendie;
 - le centre du cercle de virage devra permettre le passage d'un véhicule, aucun obstacle ne devra être présent (arbre, bordure de ciment ...).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure conditionnellement au respect des éléments recommandés par le CCU.

Vote pour : 5

Vote contre :

17-06-3201

Demande CPTAQ, 1372, rang Double, lot 1 714 947

- CONSIDÉRANT QUE 9201-0834 Québec Inc. (Demandeur) représentée par M. Sylvain Pelletier s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'obtenir, conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, une autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture;
- CONSIDÉRANT QUE le projet concerne le lot 1 714 947 du cadastre du Québec et totalise une superficie d'environ 6547 mètres carrés;
- CONSIDÉRANT QUE le projet consiste permettre la vente au détail;
- CONSIDÉRANT QUE le bâtiment a été construit avant 1978 et est actuellement vacant;
- CONSIDÉRANT QUE les distances séparatrices ne s'appliquent pas pour l'usage demandé, le projet n'affecte en rien les établissements de production animale;
- CONSIDÉRANT QUE le projet respecte le règlement de contrôle intérimaire de la MRC;
- CONSIDÉRANT QU' il y a des places disponibles à l'intérieur du périmètre urbain pour l'usage demandé, mais le propriétaire desdits terrains n'est pas intéressé à vendre ou louer ses espaces;
- CONSIDÉRANT QU' en vertu des documents déposés à la municipalité, l'ensemble de la demande

semble respecter les critères de décision
prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection
du territoire et des activités agricoles*;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Normand Lacroix
et résolu d'appuyer la demande d'autorisation du Demandeur, soit
l'utilisation à des fins autres que l'agriculture sur le lot 1 714 947 du
cadastre du Québec.

Vote pour : 5

Vote contre :

17-06-3202

**Autorisation de mandat - Régie intermunicipale des eaux usées –
Mise à jour des ententes intermunicipales et des ententes
industrielles**

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale d'assainissement des
eaux usées entend revoir et mettre à jour les
ententes industrielles et l'entente
intermunicipale et que pour se faire, elle doit
mandater un procureur au dossier;

CONSIDÉRANT QUE la Régie n'est pas signataire des ententes
industrielles, chacune des municipalités
membres doivent autoriser la Régie à donner
le mandat au procureur;

CONSIDÉRANT QUE Me Michel Cantin de la firme Bélanger Sauvé
a transmis une offre de service à la Régie et
que celle-ci a été transmise aux municipalités
membres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bruno Despots et
résolu d'autoriser la Régie intermunicipale d'Assainissement des eaux
usées à mandater la firme Bélanger Sauvé pour la mise à jour des
ententes intermunicipales et des ententes industrielles au nom de la
Municipalité de Rougemont.

Vote pour : 5

Vote contre :

17-06-3203

Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu de lever la séance
puisque l'ordre du jour est épuisé.

Vote pour : 5

Vote contre :

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour
les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat

Ce 6^{eme} jour de juin 2017

Kathia Joseph, OMA
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

.....
Secrétaire-trésorière

.....
Maire